

P14 CHARTE INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Novembre 2020

Revue le 20 octobre 2022

LE CONTEXTE

Société de Gestion de Portefeuille spécialisée dans la gestion de mandats diversifiés, PRO BTP FINANCE répond aux contraintes et objectifs de plusieurs clients institutionnels, et plus particulièrement des Institutions paritaires de la profession du Bâtiment et des Travaux Publics. PRO BTP FINANCE gère également des fonds d'épargne salariale à destination des entreprises et des salariés du BTP, ainsi qu'une gamme de fonds communs de placement spécialisés par classe d'actifs ainsi que des supports en unités de compte de contrats d'assurance vie.

Signataire des Principes pour l'Investissement Responsable de l'ONU, PRO BTP FINANCE s'engage également à fournir ses meilleurs efforts pour :

- Prendre en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son processus de décision d'investissement, le dialogue actionnarial et l'exercice de ses droits de vote
- Inciter à la transparence des émetteurs publics et privés sur les critères ESG
- Promouvoir l'adoption et la mise en œuvre des principes pour l'investissement responsable
- Reporter sur la mise en œuvre de ces principes

PRO BTP FINANCE s'engage à appliquer les trois principes de responsabilité suivants dans ses processus de décision d'investissement et de gestion des risques.

Principe 1 : Protéger durablement le capital

Responsabilité

Pour préserver les actifs de ses clients et générer une performance pérenne sur le long terme, PRO BTP FINANCE souhaite appréhender les transformations de la société, dans une optique de gestion des risques et des opportunités liées aux encours gérés. Cette démarche fait écho au rôle d'acteur engagé et responsable que PRO BTP se doit d'être en tant que Groupe de protection sociale des entreprises, artisans, salariés, apprentis et retraités du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP).

Investissement responsable et gestion des risques

Les informations ESG font partie intégrante de l'analyse financière et économique d'une entreprise ou d'une organisation, au même titre que toute autre information. La stratégie à long terme d'une entreprise ne peut ignorer une bonne compréhension des tendances sociétales et environnementales, ainsi qu'une mise en œuvre s'appuyant sur ses collaborateurs (le capital humain de l'entreprise) et sur sa gouvernance. Les critères ESG peuvent être des facteurs de risques ou des opportunités pour les entreprises ou les organisations.

L'investissement responsable, au sens de l'ensemble des politiques et des procédures régissant l'intégration de facteurs extra-financiers dans les décisions de gestion, permet une meilleure connaissance des entreprises et des organisations dans lesquelles on investit en cernant mieux les risques et les opportunités, actuels ou futurs. L'intégration des facteurs ESG contribue ainsi à la protection à la baisse du capital, et à une meilleure gestion des risques, tout en bénéficiant éventuellement des opportunités haussières.

L'identification, le suivi et le pilotage des risques ESG constituent l'un des piliers du déploiement de la politique d'investissement responsable de PRO BTP FINANCE

Principe 2 : Défendre les valeurs sociétales ancrées dans l'ADN du Groupe PRO BTP

PRO BTP FINANCE s'inscrit dans la continuité de la responsabilité sociétale et des valeurs historiques de solidarité et d'indépendance portées par le Groupe PRO BTP, groupe à gouvernance paritaire.

A l'écoute de nos parties prenantes, nous souhaitons rester en phase avec les challenges d'un monde en constante mutation, pleinement conscients de notre responsabilité vis-à-vis de nos clients. Le socle de notre vision du développement durable est défini notamment par les critères suivants :

Responsabilité Sociétale des Entreprises : la mise









Ces principes directeurs s'inscrivent dans le cadre de référence des Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD)¹ qui fixent 17 priorités pour un développement socialement équitable, sûr d'un point de vue environnemental, économiquement prospère, inclusif et prévisible à horizon 2030. Ils ont été adoptés en septembre 2015 par l'ONU dans le cadre de l'Agenda 2030.

¹ : <https://www.agenda-2030.fr/odd/17-objectifs-de-developpement-durable-10>

PRO BTP FINANCE souscrit à la vision défendue par les ODD qu'il ne peut exister de prospérité économique si le bien-être des populations et le respect des écosystèmes ne sont pas assurés. Chacune des priorités de l'Agenda 2030 est détaillée en objectifs et en actions concrètes que nous souhaitons servir à travers notre politique d'investissement.

PRO BTP FINANCE a retenu 7 ODD parmi les plus pertinents au regard de son activité et des valeurs qu'elle porte en cohérence avec sa démarche de responsabilité sociétale. La politique d'investissement responsable de PRO BTP FINANCE s'inscrit également dans le cadre de référence défini par le Groupe. La déclinaison opérationnelle des ODD sous forme d'indicateurs est précisée ci-après

LES 7 ODD RETENUS

OBJECTIFS	CRITÈRES ESG-CLIMAT ⁽⁹⁾	ADN PRO BTP ET PRO BTP FINANCE
 <p>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	S	VOCACTION ; PROTECTION SOCIALE ET SANTÉ
 <p>ÉGALITÉ HOMMES/FEMMES</p>	S	PIER « SOCIAL » DE LA STRATÉGIE DU GROUPE / DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES
 <p>FOURNITURE D'ÉNERGIE PROPRE ET PEU CÔTUEUSE À UN PLUS GRAND NOMBRE</p>	E ET S	ENGAGEMENT VIS-À-VIS DE LA PROFESSION DU BTP
 <p>CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES INNOVANTES ET RÉSILIENTES</p>	E	ENGAGEMENT VIS-À-VIS DE LA CONSTRUCTION
 <p>VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	E ET S	ENGAGEMENT SUR LE « TERRAIN » DE LA PROFESSION DU BTP
 <p>LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	E	ENGAGEMENT DU GROUPE SUR LE CLIMAT ET AU REGARD DE L'ARTICLE 173 DE LA LOI SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET LA CROISSANCE VERTE
 <p>ACTEUR ENGAGÉ SUR LA GOUVERNANCE DES ENTREPRISES ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES</p>	G	ENGAGEMENTS / ACTIONNARIAT EN TANT QU'INVESTISSEUR RESPONSABLE

Principe 3 : Servir l'intérêt général à travers la démarche d'investissement responsable

Notre démarche d'investissement responsable est le reflet des valeurs partagées par l'ensemble de nos collaborateurs. Elle se traduit par une triple volonté dans les actes d'investissement :

- Assurer le lien et la solidarité intergénérationnelle portée à travers notre activité de gestion des actifs d'un groupe de protection sociale en finançant l'économie de demain de manière durable et pérenne. Les investissements dans les secteurs contribuant à la transition énergétique, notamment dans la construction durable sont notamment privilégiés (en lien avec les Objectifs de Développement Durable n° 9 (« Construction d'infrastructures innovantes et résilientes² »), n° 11 (« Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables³ ») et n° 13 (« Lutte contre les changements climatiques⁴ »))
- Privilégier les secteurs d'activité qui contribuent à améliorer la santé (en lien avec l'Objectif de Développement Durable de l'ONU n°3 : « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge⁵ »).
- Veiller à ne pas soutenir les secteurs et activités dont la nocivité pour l'homme de façon directe ou indirecte est avérée, ou plus généralement, dont les pratiques sont contraires aux valeurs portées par PRO BTP FINANCE et à la mission portée par son Groupe d'appartenance.

PRO BTP FINANCE exclut ainsi les entreprises ou organisations impliquées dans la production de tabac⁶, dans la production et la distribution du charbon thermique, dans la production d'hydrocarbures non-conventionnels ainsi que les producteurs, distillateurs et brasseurs d'alcool.

² <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/infrastructure/>

³ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/cities/>

⁴ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/climate-action/>

⁵ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/health/>

⁶ Selon l'OMS, le tabac est la deuxième cause de mortalité dans le monde ; pour la France, il en est la première cause (<http://www.who.int>). La convention cadre pour la lutte anti-tabac, le WHO FCTC (World Health Organisation Framework Convention on Tobacco), ratifiée par 180 pays et entrée en vigueur en 2005, permet de lutter contre les méfaits du tabagisme (dont le tabagisme passif) et contre l'emprise de l'industrie du tabac sur les législateurs, les gouvernements, les médias et l'opinion publique (<https://www.who.int/fctc/fr/>)

Dans de nombreux cas, il existe un lien avéré entre l'environnement et la santé : la mauvaise qualité de l'eau et de l'air, le réchauffement climatique, la pollution... Ces éléments sont des facteurs pouvant conduire à une dégradation de la santé. Dans cet esprit, PRO BTP FINANCE favorise les investissements vertueux en matière d'écologie (énergies renouvelables, gestion des déchets, économie circulaire, sobriété énergétique, protection de l'environnement...); à l'opposé, la société de gestion cherche à réduire son exposition aux entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre (en particulier celles dont les activités sont en lien avec la combustion d'énergie fossile : charbon, pétrole, gaz...) et les plus polluantes (celles qui produisent ou utilisent de l'amiante, du glyphosate, des matières plastiques...).

PRO BTP FINANCE exclut également les entreprises qui contreviennent aux cadres de références normatifs auxquels elle se réfère, du fait de leur incompatibilité avec l'exercice de sa responsabilité sociétale.

Annexe : Principes pour l'Investissement Responsable de l'ONU

1. Nous intégrerons les questions ESG à nos processus décisionnels et d'analyse des investissements
2. Nous serons des actionnaires actifs et intégrerons les questions ESG à nos politiques et procédures en matière d'actionnariat
3. Nous demanderons, autant que faire se peut, aux entités dans lesquelles nous investissons de faire preuve de transparence concernant les questions ESG
4. Nous encouragerons l'adoption et la mise en œuvre des Principes dans le secteur des investissements
5. Nous coopérerons pour améliorer l'efficacité de notre mise en œuvre des Principes
6. Nous rendrons chacun compte de nos activités et des progrès accomplis concernant la mise en œuvre des Principes